



# MALGRÉ QUELQUES ANNONCES, LES SAGES-FEMMES SONT DANS UNE COLÈRE NOIRE !

Après la publication très attendue du rapport IGAS, globalement très décevant, le Ministre des solidarités et de la santé a annoncé les mesures qu'il envisage pour la profession.

Rappelons que l'objectif était de rattraper des années et des années de retard et de passif et, enfin, de positionner et reconnaître les sages-femmes pour ce qu'elles sont depuis toujours :

## **Une profession médicale et indépendante dans son domaine de compétences**

Quelques décisions très importantes et attendues ont été annoncées. Elles restent à concrétiser. Parmi elles :

### ► Pour les hospitalières :

*La clarification sur leur position au sein de la FPH par création d'une vraie filière médicale indépendante, par la désignation obligatoire d'un référent sages-femmes au sein des DAM.*

### ► Pour l'ensemble de la profession :

*L'engagement fort du ministère pour une sixième année d'étude débouchant sur une thèse d'exercice qui est une exigence de la profession.*

Pour autant, certains sujets essentiels que l'été catastrophique vécu dans les maternités a remis au tout premier plan n'ont pas été traités ou ont reçu une réponse inacceptable.

En tout premier, celui des rémunérations dans tous les secteurs : le ministre ne reprend même pas la proposition de l'IGAS déjà insuffisante.

Il annonce, en plus du CTI déjà perçu depuis bientôt un an par tous les fonctionnaires FPH, une « *primette* » moins importante que celle accordée aux personnels des services d'urgences, dont les sages-femmes ont été exclues, et n'ajoute que quelques points d'indice !

Les sages-femmes territoriales et des secteurs privés ne bénéficient d'aucune annonce.

La CGT rappelle ses revendications salariales pour les sages-femmes : 2,3 fois le SMIC à l'entrée en fonction, un doublement sans obstacle sur la carrière et l'attribution d'une prime d'exercice médical.

La proposition du Ministre est inacceptable mais prévisible au vu de l'enveloppe ridicule accordée et de l'ampleur du passif accumulé.

M. CASTEX doit maintenant se saisir de ce dossier et interpeller Bercy et la DGAFP en toute urgence pour faire bouger très significativement les lignes budgétaires. Des négociations officielles doivent également s'ouvrir.

De plus, il n'y a aucune annonce sur les autres sujets fondamentaux et particulièrement aigus que sont les effectifs, les conditions de travail et de vie, etc.

Rien non plus sur les unités ou filières physiologiques gérées par les sages-femmes, structures pourtant déjà promises et budgétées en 2014 !!!

Rémunération, effectifs et conditions de travail sont des sujets centraux. Ils conditionnent à la fois la qualité d'exercice des sages-femmes, l'attractivité de cette profession et la qualité des soins reçus par les femmes et les nouveau-nés.

**La profession va donc continuer à se mobiliser de plus en plus fortement et l'UFMICT CGT appelle toutes les sages-femmes, toutes les organisations de sages-femmes à se mobiliser massivement et unitairement sur tous ces sujets portés par l'ensemble de la profession :**



- en local aux dates souhaitées par les sages-femmes des établissements du public et des secteurs privés
- au national le **7 octobre 2021**
- à toutes les futures dates de mobilisation

